

Les dispositifs d'aide aux collectivités en matière de lecture publique : règlement

Tout projet ayant une dimension de dynamique locale et/ou intercommunale, ayant un intérêt communautaire, pensé en termes de services à rendre aux publics

L'informatisation pour une mise en réseau

Nature et objet de l'aide

Achat de matériel et de logiciels spécifiques de gestion de bibliothèques (SIGB) liés à l'informatisation d'un réseau de bibliothèques ou en préfiguration d'un réseau.

Bénéficiaires

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou commune : médiathèque intercommunale, bibliothèque municipale, bibliothèque municipale avec gestion déléguée

Critères d'éligibilité

Logiciel : système permettant la mise en réseau et respectant les normes en vigueur. (ISO 2709, Unimarc et recommandation 995)

Matériel : 1^{ère} informatisation ou ré-informatisation dans le cadre d'une mise en réseau

Critères de recevabilité

Possibilité de présenter une demande tous les 5 ans.

Modalités d'intervention du département

Subvention : fixée à 25%, avec un plafond de 2 000 € HT

Assistance conseil

Accompagnement du projet de mise en réseau

Pièces à fournir et délais

Délais: Dépôt du dossier complet : 1^{er} avril.

Pièces à fournir : formulaire de demande d'aide

Pièce justificative

Le règlement s'effectuera sur présentation de la facture au nom de la collectivité et du retour de la demande de versement de la subvention, à présenter au plus tard le 1^{er} décembre de l'année en cours.